



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 190

Texte de la question

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Bareges, pour le groupe UMP.

Mme Brigitte Bareges. Monsieur le secrétaire d'Etat aux personnes âgées, ma question porte sur un drame humain trop souvent méconnu, un sujet presque tabou : la maltraitance des personnes âgées. La presse, la justice nous relatent des cas de plus en plus fréquents de brutalités physiques, de violences morales, de détournements de fonds. Des études montrent que la maltraitance touche environ 5 % des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et 15 % des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans.

Vous avez installé hier un comité national de vigilance contre la maltraitance. Pouvez-vous nous préciser quelles missions et quels moyens d'action vous comptez lui confier pour traiter ce douloureux problème ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

M. Hubert Falco, secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Madame la députée, le problème de la maltraitance des personnes âgées est, en effet, une priorité du Gouvernement. Notre société doit protéger ses sujets les plus fragiles que sont les enfants, les handicapés et les personnes âgées. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

Chaque année, 800 000 personnes âgées sont victimes de maltraitance physique, de maltraitance financière - détournements de pensions et de biens mobiliers ou immobiliers -, de maltraitance médicamenteuse puisqu'on surdose les médicaments qui peuvent leur être prescrits pour obtenir une relative tranquillité. Sur les 10 000 établissements, tant publics que privés, qui accueillent les personnes âgées dans notre pays, 5 % méritent aujourd'hui d'être fermés.

Nous avons donc mis en place hier, madame la députée, un Comité de vigilance sur la maltraitance. Le Gouvernement a décidé de faire de cette cause une cause nationale. Nous allons mettre en place des outils et des actions qui nous permettront de prévenir, d'agir, de mieux contrôler et de sanctionner toutes celles et tous ceux qui maltraitent les personnes âgées.

Oui, madame la députée, le droit à la dignité de nos anciens est une préoccupation majeure de notre gouvernement, et je suis certain que cette préoccupation est partagée par la majorité des membres de cette assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Barèges](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 190

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 novembre 2002